Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1442

Artikel: 1er mai et 14 juin en vue : la Marche avance

Autor: Gordon-Lennox, Odile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281830

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1er mai et 14 juin en vue

La Marche avance



Odile Gordon-Lennox

'abord, un immense merci de la part des organisatrices du 8 mars pour les dons qui ont financé la préparation de cette journée. Merci à celles et à ceux qui ont exprimé de cette manière un large soutien aux thèmes de la Marche.

Pour le 1er mai, dans plusieurs cantons, la Marche sera en bonne place dans les manifestations, les discours et les cortèges. La Marche sera également présente au Salon du livre de Genève, du 3 au 7 mai, au stand de Femmes en Suisse. Pour le 14 juin, l'effort portera sur les revendications de base qu'il s'agira de faire entendre (voir encadré) au niveau can-

tonal. Les actions se feront très visibles, avec un moment fort à 18h dans toute la Suisse, où les marcheuses convergeront vers les centres importants. Tout cela aux couleurs de la marche: vert, rouge, jaune et blanc, avec bannières, slogans, chansons, ballons... Pour les détails, consultez les adresses des responsables des cantons ou le site Internet de la marche: www.marche-mondiale.ch. Vous y trouverez listées les adresses des coordinations cantonales précisions disponibles sur les activités dans chaque canton. La plate-forme des revendications suisses y est aussi inscrite.

Depuis le 8 mars, la Marche distribue des cartes d'appui qui sont adressées au Conseil fédéral et à Kofi Anan,

Secrétaire général des Nations Unies. Elles sont disponibles dans chaque canton et au cours des manifestations. Pour financer toutes ces activités, l'équipe « matériel » a produit des Tshirts, noirs ou blancs, avec le logo en quadrichromie qui se vendent 20 fr. et sont made in Switzerland. Sont aussi disponibles des épinglettes à 3 fr. et des timbres à 1 fr., à acheter, vendre, donner, échanger, faire circuler, porter.

Pour commander les cartes de soutien :	
(FR)	Emma Bravo 026 / 402 94 45
(GE)	Le 2 ^e observatoire 022 / 301 37 95
(NE)	SSP-RN 032 / 913 18 01
(VS)	Liliane Roh 027 / 323 67 80
(VD)	FemCo 021 / 351 70 90

Urgence

La protection de la maternité en plein laminage

Odile Gordon-Lennox

u cours de sa conférence Ade juin 2000 à Genève, l'Organisation internationale du travail (OIT) va réviser la Convention qui protège la maternité. Les signaux d'alarme et les appels à l'aide des travailleuses salariées dont les droits sont menacés concernent toutes les femmes. En 1919, l'OIT a adopté une Convention nº 103 qui donna naissance à la protection de la maternité: congé obligatoire avant et après la naissance, indemnité et frais médicaux remboursés1. Améliorée en 1959, ce sont toujours les mêmes principes qui ont été acceptés et inclus dans la plupart des législations des pays occidentaux. Il y a 3 ans, les représentants des employeurs mettent à l'ordre du jour la révision de cette Convention qu'ils présentent comme trop rigide.

Il faut rappeler qu'à l'OIT, chaque État est représenté par quatre délégués, dont deux du gouvernement, un représen-

tant des employeurs et un représentant des travailleurs. Le projet de révision qui est proposé pour la prochaine conférence de juin 2000 est analysé par les personnes qui défendent les droits des femmes comme un démantèlement radical des droits acquis depuis près d'un siècle. Sous le prétexte d'adapter le texte aux modes modernes de travail, les pays se voient donner le champ presque entièrement libre pour moduler leur système de protection. Par exemple, le congé - de 12 semaines minimum dans la Convention actuelle - pourra avoir une durée fixée par chaque État dans le projet de révision. Même démarche pour l'indemnité qui devient «à la carte» alors que la Convention prévoit un minimum de 2/3 du salaire... Attaque aussi de la protection contre le licenciement pendant la grossesse. Et encore, limitation des femmes qui entrent dans la catégorie de salariées...

Revendications du 14 juin

AVS : oui à la baisse de l'âge de la retraite des femmes, avec des rentes qui permettent de vivre et non de survivre.

Garde des enfants : le droit des enfants à des lieux d'accueil

publics de qualité à des prix accessibles. Salaires : à travail égal, salaire égal; pas de salaires en des-

sous de 3000 fr. nets.
Assurance maternité: assurance perte de gain de 16 semaines à 100 % et congé parental.
Droit à la contraception libre et gratuite ainsi qu'à l'avorte-

Violences: mise en œuvre de plans d'action et de prévention assortis de ressources financières, pour freiner les violences faites aux femmes dans les couples, au travail et

Pour le respect et l'application des droits des lesbiennes, pour la reconnaissance des couples de même sexe et pour

l'adoption d'un partenariat.

Même sol, même droits.